

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 08 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Thierry Martinaud, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers absents : 2

Etaient présents :

Thierry Martinaud, Peggy Bochet, Wilfried Doudaine, Laëtitia Hermet, Noël Fraisse, Florence Mallein, Aurélien Hoareau, Léa Fanget, Manon Fanget, Lison Bonnard, Fabien Plasson, Cécile Brunon, Alexandre Vagnon.

Mathieu Jurdyc donne procuration à Wilfried Doudaine

Guy Just donne procuration à Noël Fraisse

Date de convocation : 02 juillet 2026

Secrétaire de séance : Léa Fanget

OBJET : Règlement cantine

Suite à une rencontre avec le département de la Loire, gestionnaire de la restauration de l'école publique de Saint-Julien-Molin-Molette, via la confection des repas au collège du Pilat, il est nécessaire de modifier les délais d'inscription à la cantine.

A compter du 01 septembre 2026 :

Pour la cantine : les inscriptions se font jusqu'au jeudi 09h00 pour la semaine suivante.

Attention, une fois ces délais passés les modifications en ligne ne seront plus possibles.

Il sera encore possible d'annuler la réservation d'un repas la veille avant 12 heures par téléphone ou par mail directement auprès du service périscolaire.

Toute réservation qui ne sera pas annulée dans ce délai sera facturée au prix habituel en fonction du quotient familial.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
APPROUVE la modification du règlement des inscriptions à la cantine,
DIT qu'un courrier sera transmis aux familles dans le courant du mois de juillet.

Le Maire
Thierry Martinaud



Secrétaire de séance
Léa Fanget

